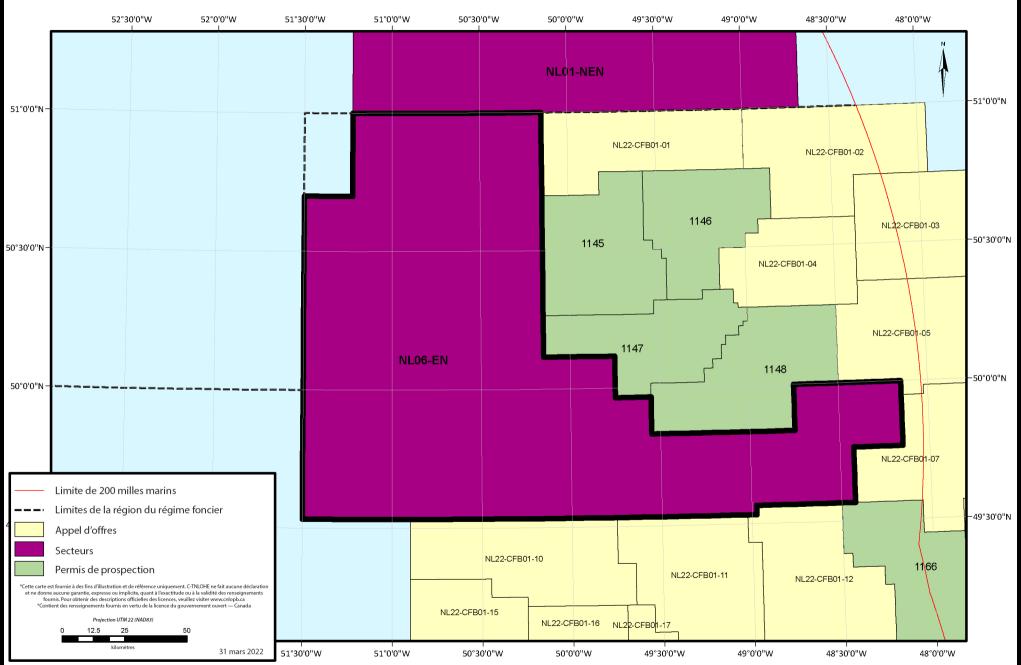


Secteur NL06-EN Région de l'est de Terre-Neuve



Les secteurs, les parcelles, les permis ou les licences illustrés sur cette carte au-delà de 200 milles marins au large de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas représentés par l'Office pour refléter la pleine étendue du plateau continental du Canada au-delà de 200 milles marins. Le Canada a soumis une présentation sur les limites du plateau continental externe, dans l'océan Atlantique, à la Commission des limites du plateau continental; l'examen est en cours. Tout appel d'offres pour un secteur ou une parcelle identifié sur cette carte et tout permis ou toute licence érnis dans ces zones devront être approuvés comme décision majeure, en vertu des lois applicables. Les limites des secteurs, des parcelles ou des licences de production contenant al es zones au-delà de 200 milles marins pourraient devoir, aux termes de lois, de règlements, de modalités de licence, etc., verser des paiements ou des contributions pour que le Canada respecte ses obligations en vertu de l'article 82 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.